

APPEL A PROJET « PARTERRES DE LA MAIRIE DE SAINT-JEAN D'ANGELY »





1- Objet

La ville de Saint-Jean d'Angély dispose d'un hôtel de ville datant du XIXème siècle. Celui-ci se situe face à un grand parking bordé par la salle municipale Aliènor d'Aquitaine, la Sous-Préfecture et l'Ancien tribunal datant de la même époque.

Cet environnement très minéral est ponctué par de 2 espaces verts qui se situent de de part et d'autre de la Mairie.

Les élus, conscients de l'enjeu de cette ile végétal au milieu d'une mer minérale, souhaite un aménagement de grande qualité en lien avec l'environnement architecturale et la marque de Territoire, l'Esprit Angély.

Ne disposant pas des compétences idoines au sein de ses services, la ville de Saint-Jean d'Angély lance un Appel à projets pour l'aménagement de ses 2 parterres.

2- Présentation

L'hôtel-de-ville

La construction de l'actuel hôtel-de-ville, voulue par Joseph Lair, Maire, et son conseil municipal, remonte à 1884 avec la pose de la première pierre d'un bâtiment conçu par l'architecte angérien Jean-Aimé Bonnet, aidé de Charles-François Busnel dans un pur style néo-renaissance.

Ce style architectural, caractéristique des bâtiments civils de la deuxième partie du XIXe siècle, dont de nombreux hôtels-de-ville parmi lesquels Niort, Poitiers, Limoges ou Paris, permet ainsi d'affirmer les valeurs portées par la IIIe République.

D'une hauteur de 20 mètres avec son campanile, à la façade ouvragée, l'hôtel-de-ville possède un large vestibule avec galeries à arcades et des colonnes aux chapiteaux ioniques, un escalier à double-évolution avec rampe en fer forgé et un vaste Salon d'Honneur avec une cheminée en pierre de style Henri III.

La présence, à Saint-Jean-d'Angély, d'un édifice si imposant correspondait également la période d'embellie économique de la vigne et du commerce des eaux-de-vie qui ont fait sa réputation.

Inauguré le 25 avril 1886, il demeure le centre administratif et politique de Saint-Jean-d'Angély, pleinement intégré au cœur du centre-ville commerçant.

Les parterres



A et B sont les parterres latéraux de la Mairie, objet de l'appel à projet pour l'aménagement paysager.

A:

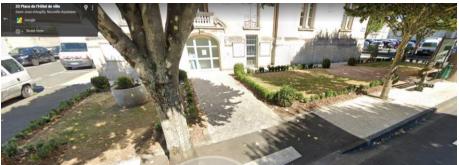




La superficie du parterre A est de 125 m²

B:





La superficie du parterre B est de 115 m²

3- Cahier des charges de l'Appel à projet

- Les candidats devront remettre un mémoire technique d'un maximum de 15 pages précisant le choix des essences, l'originalité de la création paysagère, les techniques d'entretien...;
- Le projet d'aménagement utilisera principalement des essences locales ;
- La création paysagère devra être économe en eau et en entretien.
- Le projet devra laisser une grande part aux plantations florales ;
- Les candidats devront prévoir un système anti canin ;
- L'enveloppe budgétaire allouée pour cette opération ne devra pas excéder 25 K€TTC.
- Une première tranche d'aménagement devra être réalisée à l'automne 2020 et la seconde au printemps 2021.
- Le projet se situe en ZPPAUP et en secteur sauvegardé au Plan Local d'Urbanisme.

4- Calendrier

Les dossiers des candidats seront à adresser à :

Mme la Maire de Saint-Jean d'Angély « Appel à candidature Parterres de la Mairie » Place de l'Hôtel de ville 17400 Saint-Jean d'Angély

Au plus tard de 15 juin 2020.

Le lauréat de cet appel à projet sera désigné avant le 14 juillet 2020.

5- Critères de choix du candidat

- Respect du calendrier : 40 %

- Respect du cahier des charges : 30 %

- Créativité du projet : 30 %